

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°03/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le onze février à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 4 février 2025

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 16

Présents : *AIGLON Olivier, ANCIAN Noël (suppléant de CHAVEROT Virginie), BIAGGI Olivier, BREUZIN Fabien, BROUILLET Isabelle, CHIRAT Florent, FOUILLAND Pierre, GRIFFOND Morgan, GOUGNE Yves, JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, NELIAS Agnès (suppléante de BERGER Marie-Agnès), PFEFFER Renaud, STARON Catherine, THIMONIER Jean-Marc, ZANNETTACCI Pierre-Jean ;*

Secrétaire de séance : Pierre-Jean ZANNETTACCI

OBJET :

Exercice budgétaire
2025 / Débat
d'orientations
budgétaires

VU l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ;

Le Président expose ce qui suit :

Dans la perspective de l'élaboration du budget primitif 2025 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, dont l'approbation sera proposée au comité syndical le 25 mars 2025, je propose au comité de débattre sur les orientations budgétaires du SOL.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président,

CONSTATE la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'adoption du budget primitif 2025, notamment sur les points suivants :

- Montant des investissements ;
- Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement ;
- Evolution et exécution des dépenses de personnel ;
- Rémunération, avantages en nature et temps de travail ;

Et après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 069-200035046-20250211-DC_2025_03-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Morgan GRIFFOND

